

LA QUALITÉ DE L'EAU,
ÇA NOUS CONCERNE TOUS !



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE



LES CONTRATS DE RIVIÈRE DE WALLONIE



Les **cours d'eau** font partie du patrimoine de la Wallonie. Ruisseaux, rivières, lacs, sont autant de trésors à préserver. Ils sont le lieu de vie d'une importante biodiversité.



Acteurs communaux, provinciaux, régionaux et touristiques, pêcheurs, agriculteurs, associations, riverains, entreprises, organismes d'assainissement, chacun est amené à **contribuer à la préservation** de cette précieuse ressource.



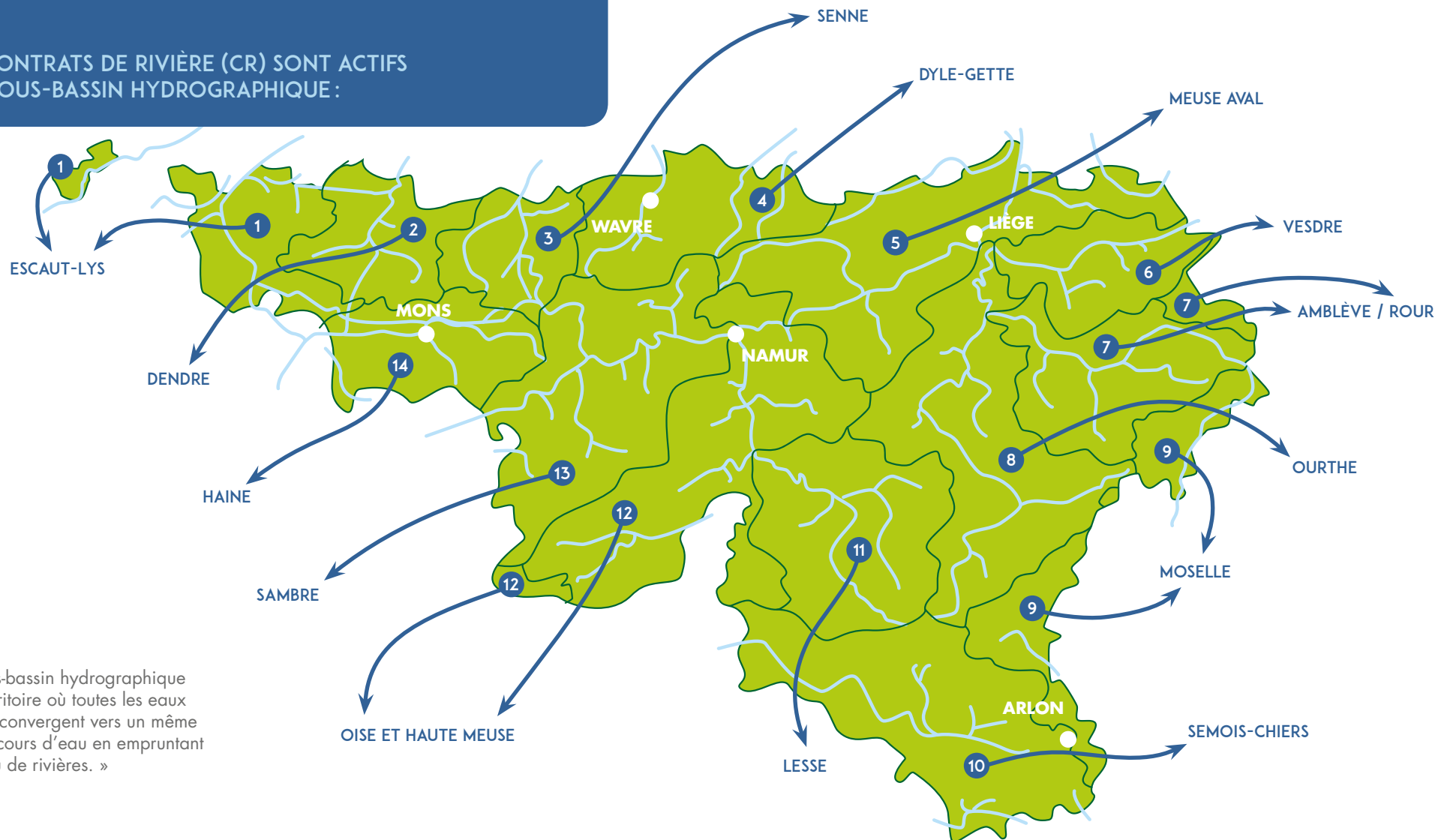
Les **14 Contrats de rivière** de Wallonie ont pour objectif de **fédérer et concilier** les points de vue de l'ensemble des acteurs de l'eau en vue de, notamment, favoriser une mise en œuvre cohérente des Directives européennes en matière d'eau (Directive cadre sur l'eau, Directive inondation...).



Pour ce faire, les équipes des Contrats de rivière dressent un inventaire des dégradations aux cours d'eau sur l'ensemble de la Wallonie (pollutions, déchets, érosions, entraves, rejets d'eaux usées, plantes invasives...) et élaborent avec les acteurs compétents un **programme d'actions concerté** afin d'y remédier. Les Contrats de rivière œuvrent aussi à mettre en évidence les atouts des rivières (sources de biodiversité exceptionnelle, patrimoine remarquable...).



LES CONTRATS DE RIVIÈRE (CR) SONT ACTIFS PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE :



« Un sous-bassin hydrographique est un territoire où toutes les eaux pluviales convergent vers un même point de cours d'eau en empruntant un réseau de rivières. »



QUELLES SONT LES ACTIONS DES CONTRATS DE RIVIÈRE ?



Favoriser la concertation afin qu'à chaque niveau et de manière cohérente, les autorités compétentes s'engagent à restaurer et/ou préserver la qualité de l'eau des rivières et des nappes phréatiques, et valoriser l'aspect paysager et naturel de leurs abords.



Animer des groupes de travail pour trouver des solutions pragmatiques à diverses problématiques liées à l'eau (inondations, agriculture, déchets sauvages, aménagement du territoire...).



Susciter et coordonner des actions concrètes (levée des entraves à la libre circulation piscicole, lutte contre les inondations, lutte contre les plantes invasives, utilisation raisonnée des pesticides...).



Sensibiliser le public à l'impact de leurs gestes sur les milieux aquatiques : Journées Wallonnes de l'Eau (deuxième quinzaine de mars), animations pour petits et grands, stands d'information lors d'événements.



Participer à des projets européens (Interreg, FEDER, LIFE...) afin d'agir sur le cours d'eau, de sa source jusqu'à l'embouchure.



LES CONTRATS DE RIVIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES :



14 Contrats de rivière couvrent 96% du territoire wallon et emploient plus de 50 équivalents temps plein.



11.000 km de cours d'eau inventoriés tous les 3 ans et 29.600 dégradations aux cours d'eau relevées.



900 partenaires (dont 215 communes et 5 provinces) impliqués dans la réalisation de plus de 9.300 actions sur 3 ans destinées à résoudre les dégradations relevées.



Environ 1/3 de ces actions sont des actions concrètes de terrain (travaux, chantiers de gestion...).



Plus de 2 actions de sensibilisation organisées chaque jour en Wallonie.



45.000 personnes sensibilisées annuellement aux problématiques liées à l'eau.



PLUS D'INFOS :

http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/

www.wallonie.be ■ N° Vert: 1718

SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ENVIRONNEMENT

SPW | Éditions

Éditeur responsable : Brieuc QUÉVY, Directeur général
Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes

Mise en page : Valérie GILSON • Brochure gratuite

N° dépôt légal : D/2019/11802/24